

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement
durable et de la mer, en charge des technologies vertes et
des négociations sur le climat

ARRÊTÉ du 23 JUIL. 2010

fixant la date des élections à la commission administrative paritaire des ingénieurs des ponts, des
eaux et des forêts

**Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de
la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat et le ministre de
l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des
fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives
paritaires ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2010 instituant la commission administrative paritaire compétente à
l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts et fixant les modalités de vote par
correspondance,

ARRÊTENT

Article 1er

La date des élections des représentants du personnel à la commission administrative
paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est fixée au
19 octobre 2010.

Les listes des candidats seront reçues jusqu'au 7 septembre 2010.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et
de la pêche et au Bulletin officiel ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et
de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le **23 JUIL. 2010**

Le ministre de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation

**Le Chef du service
des ressources humaines**

Philippe MÉRILLON

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer, en charge des
technologies vertes et des négociations sur le climat.

**Pour le ministre et par délégation,
La directrice des ressources humaines**

